



STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE - SPADA DE ROUEN

Premier accueil des demandeurs d'asile - 4 rue de Fontenelle - 76000 ROUEN

Date d'ouverture : **2004**

Nombre de personnes dont la demande d'asile a été pré-enregistrée au cours de l'année 2018 : **1 889** à Rouen (2 326 sur les deux sites, Rouen et l'antenne d'Évreux)

Nombre de personnes suivies par le service au 31/12/2018 : **1 056** à Rouen (1 321 sur les deux sites)

Nombre de nouvelles domiciliations enregistrées en 2018 : **1 056** à Rouen (1 348 sur les deux sites)

Nombre des demandeurs d'asile admis en Cada : **12**

Nombre de personnes sous procédure Dublin : **478** (soit 35 % des personnes domiciliées sur Rouen)

632 demandeurs d'asile ont été accompagnés pour une aide au dossier Ofpra à Rouen (**792** sur les deux sites),

236 demandeurs d'asile ont été accompagnés dans leur démarches auprès de la CNDA à Rouen (**326** sur les deux sites)

1 009 dossiers CMU/AME ont été déposés à Rouen via les deux permanences hebdomadaires des agents de la CPAM

Missions de la structure d'accueil

La structure de premier accueil des demandeurs d'asile a pour mission d'accompagner les demandeurs d'asile depuis leur arrivée jusqu'à la fin de leur procédure ou leur orientation vers un hébergement par l'Ofii. Elle commence par délivrer aux personnes primo-arrivantes un rendez-vous au Guichet unique pour l'enregistrement de la demande d'asile. Elle leur fournit ensuite une domiciliation administrative et assure un service de gestion du courrier. Elle délivre, par ailleurs une information et un accompagnement sur la procédure d'asile, facilite l'accès aux droits sociaux (ADA, CMU) et oriente vers les services de santé et d'aide vestimentaire ou alimentaire.

Activités de la plateforme en 2018

La structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Rouen et son antenne située à Évreux ont poursuivi en 2018 l'ensemble de leurs prestations de premier accueil des demandeurs d'asile primo arrivants.

Ces deux services occupent une place centrale pour la coordination des prestations assurées avec les partenaires associatifs et institutionnels.

Cette dynamique commune est renforcée par des bénévoles qui viennent en appui essentiellement pour assurer de l'interprétariat auprès des demandeurs d'asile majoritairement non francophones.

En 2018, la métropole a proposé la délivrance de 10 titres de transport gratuits pour chaque nouveau domicilié : action pédagogique qui permet le respect du geste " Je monte, je valide ! "

Pays d'origine des personnes accueillies en 2018

